

Autonomie alimentaire des élevages : Des mesures pour créer de la valeur ajoutée

Performance, valeur ajoutée, économie, autonomie... Autant de termes qui s'appliquent à la gestion des exploitations agricoles. Car ces dernières vivent également l'ouverture croissante des marchés et doivent donc être à la hauteur d'une concurrence accrue. Mais pas à n'importe quel prix. Réduire les dépenses permet de créer de la valeur ajoutée. Cela passe par l'autonomie des exploitations en matière d'approvisionnement en aliments ou de consommation énergétique. **L'autonomie est l'un des thèmes majeurs de l'Agriculture Paysanne.** Concrètement, pour y parvenir, les Confédérations paysannes des Savoie et l'ARDEAR accompagnent la Région qui favorise les projets visant l'autonomie fourragère par exemple, évitant ainsi à une exploitation d'acheter la totalité de la nourriture pour son troupeau à l'extérieur. Ce qui aura pour effet de réduire les dépenses mais aussi les coûts environnementaux. Depuis 2009, un diagnostic individuel est proposé aux éleveurs et s'accompagne de soutiens en faveur d'actions pour plus d'autonomie alimentaire. D'autre part un groupe de réflexion sur l'autonomie alimentaire sera prochainement créé par l'ARDEAR.

Les aides possibles

Aide aux investissements collectifs :
Objectif : favoriser la fabrication et le stockage d'aliments à la ferme et l'entretien des prairies. Démarche : collective. Plafond maximum : 50 000 € HT sur 3 ans. Exemples : matériel d'entretien des prairies, équipements de fabrication d'aliments...

Aide à la traite mobile :
Objectif : acheter une salle de traite mobile neuve en zone de montagne. Démarche : individuelle. Taux d'intervention : 40 % maximum. Plafond maximum : 16 000 € sur 3 ans.

Aide à l'évolution de l'assolement :
Objectif : améliorer les prairies, diversifier l'assolement et l'implantation de cultures protéiques. Démarche : individuelle ou collective. Taux d'intervention : 50 %. Plafond maximum : 1300 € HT ou TTC/ an et 3000€ HT ou TTC sur 3 ans. Exemple : achat de semences...

Aide à la modernisation des bâtiments d'élevage :
Objectif : fabriquer, distribuer et stocker les aliments à la ferme mais aussi améliorer la conservation et la qualité des fourrages. Démarche : individuelle. Taux d'intervention : de 20 à 45 %. Plafond maximum : de 4 000 à 50 000 € HT. Exemples : équipements pour le séchage en grange ; équipements de fabrication et de stockage d'aliments à la ferme...

Aide pour la gestion optimisée des pâturages :
Objectif : utiliser des prairies, valoriser et entretenir des parcours. Démarche : individuelle. Taux d'intervention : 30 %. Plafond maximum : 5000 € HT. Exemples : achat des matériaux pour l'implantation de clôtures, acquisition d'abreuvoirs...

Ces articles sont cofinancés par :

Rhône-Alpes Région

Vous êtes éleveurs, vous souhaitez améliorer l'autonomie alimentaire de votre exploitation ? La Région Rhône-Alpes peut vous aider...

Une définition :

L'autonomie alimentaire mesure le degré d'indépendance d'une exploitation ou d'un territoire vis à vis de l'extérieur pour l'alimentation de son bétail. Elle est exprimée par le rapport « aliment produit » sur « aliment consommé ». On parle d'autonomie à l'échelle locale et pas uniquement de l'exploitation.



Les enjeux relevés par le Conseil Régional :

Quatre grands enjeux liés à l'autonomie alimentaire ont été relevés :

- Améliorer la performance économique des exploitations agricoles.
- Réduire les nuisances environnementales directes et indirectes.
- Augmenter la qualité des produits et assurer une meilleure traçabilité des aliments.
- Valoriser le métier d'éleveur et assurer des conditions de travail acceptables (notion de viabilité et de vivabilité).

Les buts recherchés par le dispositif d'aide :

La Région Rhône Alpes souhaite soutenir les éleveurs qui expriment la volonté de faire évoluer leur système fourrager et alimentaire afin d'améliorer leur auto-

nomie alimentaire. Les buts recherchés se présentent selon les 4 axes suivants :

- Favoriser les systèmes d'échanges locaux.
- Optimiser la place de l'herbe dans le système fourrager.
- Inciter la cohérence entre le système de production et la filière.
- Encourager les recherches et expérimentations – Faciliter la diffusion.

Mais avant toute intervention régionale pour accompagner les élevages dans leur démarche volontaire, un diagnostic individuel d'exploitation devra évaluer le degré d'autonomie alimentaire de l'exploitation et lui proposer des pistes d'actions globales.

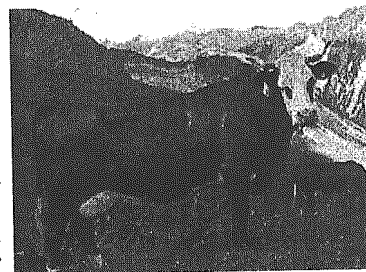
Le diagnostic d'exploitation individuel et ses préconisations :

Sa réalisation doit répondre à plusieurs objectifs :

- Dresser un état des lieux de l'exploitation.
- Identifier les atouts et les points faibles.
- Préconiser des pistes globales d'évolution (ferme ancrée dans son territoire).

La programmation pluriannuelle sur 3 ans des préconisations conditionnera les aides régionales sollicitées par un éleveur. L'accompagnement régional ne pourra donc être mobilisé qu'une fois le diagnostic réalisé et dans la mesure où le soutien demandé sera en adéquation avec les préconisations du diagnostic.

Le diagnostic avec ses préconisations devra être réalisé par un prestataire respectant le cahier des charges régional et librement choisi par le paysan.



Le coût du diagnostic est de 1000 € dont 800 € pris directement en charge par le Conseil Régional.

A la suite de ce diagnostic et des préconisations qui seront formulées, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement individuel ou collectif et de certaines aides (voir ci-joint).

Pour plus de précisions, prenez contact avec la Confédération paysanne de votre département ou allez sur le site Internet du Conseil Régional : www.rhonealpes.fr et faites une recherche sur « autonomie alimentaire ».

Pour vous inscrire :

En Savoie : L'ADDEAR de l'Isère, l'ADABIO, peuvent réaliser ce diagnostic et vous accompagner dans cette démarche d'autonomie. Contacts : ADDEAR de l'Isère : 09 60 03 50 14 ou addear38@wanadoo.fr

En Haute Savoie : veuillez contacter : l'ARDEAR (04 78 37 32 85), l'ADABIO.

Création d'un groupe de réflexion sur l'autonomie alimentaire

L'ARDEAR envisage de constituer un groupe régional d'échange, de réflexion et de travail autour de l'autonomie alimentaire des élevages (tous élevages : vaches, moutons, chèvres, cochons, volailles, lapins, canards, oies, escargots, etc.) afin :

- D'améliorer nos contributions à la politique du conseil régional : notamment sur les volailles et porc. Pour le moment, les propositions vont plutôt dans le sens d'inciter les fabricants d'aliments à utiliser les produits locaux !

Nous pensons qu'on peut aller plus loin, mais nous avons besoins de vos idées.

- De contribuer à l'étude visant à créer une filière de production locale de protéines non OGM.
- De construire ensemble des projets locaux pour accompagner les éleveurs : pour le moment nous leur proposons des diagnostics, et parfois des formations. Ce serait bien d'unir nos forces pour élaborer un programme d'actions ensemble.

Si vous êtes intéressés pour participer à ce travail de réflexion, veuillez contacter Romuald Wack de l'ARDEAR au 04 78 37 32 85 ou ardear.ra@wanadoo.fr

GDS N°42 06/11